

Élection du ou de la futur-e Secrétaire général-e : Qui veut le poste le plus impossible du monde ? Focus sur trois candidates et leur programme en termes de maintien de la paix par Antoine Pallot, Mathis Poujol et Juliette Sabatier – Septembre 2026

En décembre 2026, l'Assemblée générale des Nations unies élira le ou la futur-e Secrétaire général-e, qui succédera à Antonio Guterres. Selon l'article 97 de la [Charte des Nations unies](#), le-la Secrétaire général-e « est nommé-e par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité ». En pratique, cette nomination est largement déterminée par ce dernier, qui ne transmet qu'un seul nom par l'intermédiaire d'une résolution. Les membres permanents du Conseil de sécurité disposent donc d'une « [influence déterminante](#) » dans le choix de la personne à la tête des Nations unies grâce à leur droit de veto.

L'enjeu du genre figure parmi les enjeux clés de cette campagne. En effet, [aucune femme n'a occupé le poste de Secrétaire général depuis la fondation de l'ONU](#). Il est également attendu que personne prochainement à la tête des Nations unies vienne d'Amérique latine, afin de suivre le principe de [représentativité continentale](#) qui s'applique par ailleurs à tous-tes les fonctionnaires du Secrétariat. Pour rappel, la dernière et unique représentation de ce continent au poste de Secrétaire général-e remonte aux mandats de [Javier Perez de Cuellar](#), entre 1982 et 1991. À l'issue des votes indicatifs du Conseil de sécurité, [révélés par la presse](#), deux profils semblent se détacher : la Guyanienne Carolyn Rodrigues Birkett et de la Costaricienne Rebecca Grynspan. Elles demeurent néanmoins sous la menace d'un [possible veto d'un des cinq membres permanents](#), avec 5 et 6 mentions « *décourage* », c'est à dire un rejet de la candidature. Une autre candidature, celle de la Chilienne Michelle Bachelet, a aussi dominé les débats médiatiques. Elle s'est toutefois retirée le [19 septembre](#) à la suite du dernier vote indicatif la plaçant en avant dernière position. Intéressons-nous ici aux différentes propositions de ces prétendantes et ex-prétendantes au poste en matière de maintien de la paix.

Forte de son expérience en tant que représentante du Guyana au Conseil de sécurité depuis 2020, **Carolyn Rodrigues Birkett** défend une approche du maintien de la paix fondée sur son adaptation aux réalités de chaque conflit. Elle estime que les opérations de maintien de la paix (OMP) ne peuvent constituer « [une fin en soi](#) » et doivent s'inscrire dans la recherche de solutions politiques durables. Elle propose ainsi de développer « [différents modèles d'opérations pour différentes situations](#) », en tirant notamment les leçons de la Force de Répression des Gangs à Haïti et des missions menées par l'Union africaine. La candidate accorde également une place d'importance aux partenaires régionaux. À cet effet, elle soutient notamment la mise en œuvre de la résolution 2719 du Conseil de sécurité ([S/RES/2719](#)). Elle entend par ailleurs renforcer le rôle consultatif de la Commission de la consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité, en s'appuyant sur son expertise pour faire le lien entre les deux organes, notamment lors de l'examen des situations de conflit ou des pays sortant d'un conflit, et pour formuler des orientations stratégiques propres à chaque contexte national.

De son côté **Rebecca Grynspan**, ancienne vice-présidente du Costa Rica et Secrétaire générale de la [Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement](#) depuis 2021, avance des propositions destinées à renforcer l'efficacité des opérations de paix. La [priorité de son programme](#) est de restaurer la confiance en l'ONU en tant que médiatrice reconnue dans les zones de conflit. Elle s'engage à cet effet à [façonner une nouvelle vision des opérations](#) qui mettra l'accent sur la

coopération avec les partenaires locaux, nationaux et régionaux. Aussi, elle propose de [repenser les cycles de planification](#), ce qui permettrait un financement souple, une prise de décision rapide et une coordination rationalisée entre les différentes entités. Rebecca Grynspan prévoit également de [rationaliser les structures de l'ONU et d'en harmoniser les mandats et les budgets](#), mais aussi de favoriser la complémentarité entre les différentes entités du système des Nations unies. On notera que, dès la première phrase de l'introduction de sa déclaration, la candidate a salué le personnel de l'ONU en mentionnant en premier lieu celles et ceux déployé-e-s dans le cadre des OMP.

Le profil de **Michelle Bachelet** mérite également l'attention, malgré le retrait de sa candidature. Elle s'est notamment heurtée à l'opposition de la Chine et des États-Unis, en raison de ses [positions sur la situation des Ouïghours et de son soutien aux droits reproductifs](#). Alors qu'elle occupait la présidence chilienne, Bachelet a maintenu la contribution des [troupes chiliennes à la mission de l'ONU en Haïti](#) et renforcé les contributions de son pays en République centrafricaine et en Colombie. À la tête d'ONU Femmes (de 2010 à 2013) puis Haute-Commissaire aux droits de l'Homme (de 2018 à 2022), elle a défendu les [droits humains](#) et [l'intégration du rôle des femmes dans la consolidation de la paix](#) au sein des mandats des OMP. Candidate au poste de Secrétaire générale, Michelle Bachelet proposait de rationaliser les OMP en privilégiant des mandats adaptés à chaque situation plutôt que des dispositifs uniformes et multidimensionnels. Elle préconisait également des « [examens techniques réguliers des mandats](#) », afin de simplifier les tâches, réduire l'empreinte logistique et utiliser davantage les [technologies de surveillance et de collecte de données](#). Elle souhaitait enfin renforcer la [diplomatie préventive](#) et faire des OMP des outils de prévention et de médiation.

Malgré leurs différences, toutes les candidates s'accordent sur le besoin de repenser le modèle des OMP, insistant notamment sur l'adaptabilité des missions, l'approfondissement de la coopération régionale avec des acteurs locaux à qui l'ONU confierait davantage de responsabilités dans le maintien de la paix. Cette évolution apparaît d'autant plus nécessaire dans un contexte de crise financière et de diminution des ressources disponibles. Cette évolution se traduit d'ores et déjà par des opérations moins nombreuses et plus ciblées, alors même que les besoins en matière de maintien de la paix demeurent considérables.

La nomination d'une femme à la tête de l'ONU constituerait un symbole historique. Elle pourrait toutefois s'inscrire dans une logique de « [falaise de verre](#) », terme qui désigne la nomination d'une femme à la direction d'une institution en pleine crise. Alors que les Nations unies, et par extension le maintien de la paix, font face à une contestation croissante, une femme pourrait accéder à la tête de l'institution et devoir assumer la responsabilité de difficultés et d'échecs qui la précèdent largement.

[Antoine Pallot](#), [Mathis Poujol](#) et [Juliette Sabatier](#) étaient assistant-e-s de recherche au sein du GRIP et viennent de terminer leur stage.